

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/Notif.99/663  
23 décembre 1999

(99-5558)

Comité des obstacles techniques au commerce

## NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	<b>Membre de l'Accord adressant la notification:</b> <u>DANEMARK</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> Direction des affaires maritimes du Danemark <b>L'organisme ou l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doit être indiqué s'il est différent de l'organisme susmentionné:</b>
3.	<b>Notification au titre de l'article 2.9.2 [ ], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
4.	<b>Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b>
5.	<b>Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> Décret n° 5140-11 sur l'équipement de plongée en eau profonde et les procédures de plongée (4 pages, disponible en danois)
6.	<b>Teneur:</b> Énumère les prescriptions régissant la composition, l'agrément et le contrôle de l'équipement et du matériel auxiliaire pour la plongée commerciale en eau profonde. Il se réfère aux prescriptions européennes d'agrément de l'équipement de plongée.
7.	<b>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Le décret vise à protéger les plongeurs en prescrivant un matériel de plongée et des accessoires répondant à des normes minimales de sécurité.
8.	<b>Documents pertinents:</b>
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> } <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> } 1 <sup>er</sup> janvier 2000
10.	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 15 décembre 1999
11.	<b>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [ ] ou adresse, courrier électronique et numéro de télécopieur d'un autre organisme:</b>  Dansk Standard Kollegievej 6 2920 Charlottenlund